

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE du 18 janvier 2022 à 20h

#### *Publication sous réserve de validation lors du prochain conseil municipal*

Le Dix Huit Janvier Deux Mille Vingt Deux à Vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au restaurant scolaire en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique CANTIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique CANTIN, M. Christophe FURET, M. Yves SÉCHET, Mme Sylvie LEFEUVRE, M. Jean-Claude VERNEAU, M. Alain JOUSSE, Mme Catherine CAPLAIN, Mme Sylvie DUCHESNES, M. Samuel HAMELIN, Mme Christelle TOUTAIN-YVARD, Mme Christelle HERIN, M. Nicolas FOUCAULT.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ABSENTS : Mme Florence THISE qui donne pouvoir à Mme Sylvie DUCHESNES, Mme Eliane SOREL qui donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Josiane PISON, M. Philippe LANGELLO qui donne pouvoir à M. Samuel HAMELIN, Mme Émeline BLIN qui donne pouvoir à Mme Christelle HÉRIN, M Florian LENOIR, M. Maxime BERNE qui donne pouvoir à M. Christophe FURET.

Le quorum est atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20h. M. Samuel HAMELIN est désigné secrétaire de séance.

Après accord des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu du Conseil municipal du 20 Décembre 2021 est validé.

#### **1<sup>ère</sup> commission : FINANCES, URBANISME, AFFAIRES GÉNÉRALES**

##### **Rapporteur : Mme Véronique CANTIN**

Mme le Maire présente un premier bilan succinct de l'année 2021 en termes financiers. Les résultats d'exercice seront excédentaires, sur le budget de la commune comme sur le budget assainissement. De grosses dépenses d'investissement ont été effectuées ; sur le chantier de la mairie et de la rue du Stade. La consultation du schéma directeur d'assainissement est en cours.

Mme le Maire souhaite rappeler les nécessaires ajustements au quotidien qui imposent aux équipes de s'adapter aux aléas liés à la crise sanitaire.

Mme le Maire donne quelques points d'actualité sur les futurs lotissements ; vecteurs de dynamisme pour la commune.

#### **Convention SATESE - RENOUELEMENT**

#### **Délibération n° 01**

Vu l'obligation de suivre le fonctionnement et le traitement des informations provenant de l'usine de Traitement des eaux afin de les diffuser auprès de l'agence de l'Eau ;

Vu le suivi proposé par le Conseil Départemental de la Sarthe par l'intermédiaire d'une convention avec la SATESE, convention qui nous lie et que nous renouvelons tous les 3 ans,

Vu la convention qui est proposée à la commune de Neuville sur Sarthe, pour un montant de 0,41 € par habitant soit un montant total pour 2022 de 1 021.31 €uros ;

Vu la durée de cette convention du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 Décembre 2024,

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal décide :

**Article 1** : d'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec la SATESE.

**Article 2** : de prévoir les crédits nécessaires au budget assainissement 2022.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

***Télétransmission des actes pour le contrôle de légalité et dématérialisation  
Marchés-publics et accords-cadres***

***Délibération n° 02***

Vu l'engagement du département en faveur du développement durable dans le cadre de l'administration électronique, le département de la Sarthe met à disposition deux plateformes de services : une pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et la seconde pour dématérialiser les marchés publics

La commune doit, pour bénéficier de cette mise à disposition électronique, régulariser une convention avec les services de la préfecture de la Sarthe, pour une durée prenant effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> Janvier 2022 jusqu'au 31 Décembre. L'adhésion et l'utilisation de ces plateformes sont gratuites.

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal décide :

**Article 1** : d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme Sarthe – légalité et à la dématérialisation des marchés publics via la plateforme Sarthe Marchés Publics.

**Article 2** : d'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec la préfecture.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

***EFFACEMENT DES RESEAUX SOUPLES RUE DU STADE***

***Délibération n° 03***

Mme le Maire indique que

- Par Délibération en date du 16 Février 2021 le Conseil municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant.
- L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir un coût pour l'électricité de 115 000 euros et pour le génie civil de télécommunication de 80.000 euros.
- Conformément à la décision du conseil général en date du 08 Octobre 2001, le reste à financer par la commune est de 40 % du cout soit 46 000 euros pour l'électricité.
- Conformément à la décision de la commission permanente du conseil départemental du 27 Février 2017, la participation de la commune est de 100 % du coût soit 80 000 euros pour le génie civil de télécommunication.

Les opérateurs de télécommunication assureront la maîtrise d'ouvrage, le maître d'œuvre et le financement des travaux de câblage et de dépose du réseau.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et le maître d'œuvre de la ville.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal décide de :

**Article 1** : confirmer que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,

**Article 2** : solliciter le département pour la réalisation de ce projet,

**Article 3** : accepter de participer à 40 % du coût des travaux soit 46 000 euros pour l'électricité.

**Article 4** : accepter de participer à 100 % du cout des travaux soit 80 000 euros pour le génie civil de télécommunication.

**Article 5** : Confirmer l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

**Article 6** : autoriser son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

**Article 7** : prendre note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **EFFACEMENT DES RESEAUX SOUPLES LIAISON Gare – Courty**

**Délibération n°04**

Mme le Maire indique que

- Par Délibération en date du 29 Juin 2021 le Conseil municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant.
- L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir un coût pour l'électricité de 30.000 euros et pour le génie civil de télécommunication de 10.000 euros.
- Conformément à la décision du conseil général en date du 08 Octobre 2001, le reste à financer par la commune est de 40 % du cout soit 12.000 euros pour l'électricité.
- Conformément à la décision de la commission permanente du conseil départemental du 27 Février 2017, la participation de la commune est de 100 % du coût soit 10.000 euros pour le génie civil de télécommunication.

Les opérateurs de télécommunication assureront la maîtrise d'ouvrage, le maître d'œuvre et le financement des travaux de câblage et de dépose du réseau.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et le maître d'œuvre de la ville.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal décide de :

**Article 1** : confirmer que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,

**Article 2** : solliciter le département pour la réalisation de ce projet,

**Article 3** : accepter de participer à 40 % du coût des travaux soit 12 000 euros pour l'électricité.

**Article 4** : accepter de participer à 100 % du cout des travaux soit 10 000 euros pour le génie civil de télécommunication.

**Article 5** : Confirmer l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

**Article 6** : autoriser son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

**Article 7** : prendre note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un agent a fait une demande de disponibilité ; à compter de la mi-avril.

Mme le Maire rappelle que, pendant une durée de 5 ans, l'agent pourra demander à réintégrer la collectivité en respectant un préavis de 3 mois. Des propositions de réorganisation seront formulées dans les semaines à venir.

## **2<sup>ème</sup> Communication - Animation - Affaires culturelles - Vie locale** **Rapporteur : M. Christophe FURET**

La réunion sur le parcours patrimoine s'est tenue samedi 15 janvier.

M. Samuel HAMELIN détaille la visite de terrain qui a permis de déterminer les emplacements des panneaux. Les supports seront en bois ou en métal selon les emplacements. Le coût sera de maximum 1 000 € pour la commune.

Les panneaux ne seront pas numérotés. Le design a été présenté par l'Office de tourisme. L'inauguration aura lieu le samedi 17 septembre, journée du patrimoine.

La prochaine réunion du groupe de travail se tiendra le 27 janvier à 20h.

M. Christophe FURET informe avoir été sollicité par l'association « La foulée de l'espoir » qui souhaite organiser une marche sur 3 jours ; Neuville-sur-Sarthe pouvant être village départ le 07 mai.

Le 20 février sera organisée, sur le parking de la salle polyvalente, une exposition de voitures sportives.

Le 25 janvier à 20h30, une réunion avec les commerçants de la commune sera organisée.

La prochaine commission se tiendra le jeudi 3 février à 20h.

Un autre dossier à avancer est l'organisation de l'inauguration de la mairie.

### **3<sup>ème</sup> commission : Affaires scolaires - Affaires sociales - Enfance Jeunesse - CME**

#### **Rapporteur : Mme Florence THISE**

En l'absence de Mme Florence THISE, Mme Christelle HÉRIN présente le dispositif « argent de poche ». Ce projet de petits chantiers pour la commune permet à des jeunes de participer à la vie communale, tout en étant encadrés. Les projets qui pourraient être montés avec un groupe de 6 jeunes ; pendant les vacances de printemps confection de mobilier en palettes pour le jardin de lecture. En juillet, un autre groupe pourrait travailler sur la confection des décorations de Noël. Ce dispositif est encadré par la Maison des projets qui dispose d'un agrément nécessaire à l'accompagnement de cette activité. Il restera à déterminer les critères de choix des jeunes retenus pour chaque équipe.

Concernant les éco-délégués, Mme Sylvie DUCHESNES précise que la Communauté de communes a organisé un concours de dessin afin de définir la mascotte portant la communication sur le traitement des déchets. Deux poubelles pourraient être installées sur la cour de l'école. Une boîte à idées pourrait être installée sous le préau. Un projet de pancarte sensibilisant à la consommation d'essuie-mains est aussi en cours.

Mme le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune de Neuville-sur-Sarthe s'est portée volontaire pour accueillir les 6-8 ans au sein du Centre du centre Loisirs. Les bâtiments mis à disposition seront le restaurant scolaire et l'actuelle mairie provisoire.

### **4<sup>ème</sup> commission : Voirie – Environnement - Fleurissement – Espaces Verts**

#### **Rapporteur : M. Yves SECHET**

Villages fleuris : des plantations de plantes aromatiques seront plantées entre l'école et le périscolaire.

Rue du stade : Les travaux se poursuivent sur le chantier des réseaux durs. L'enfouissement des réseaux souples devrait démarrer dès le mois de mars.

Les devis de l'éco pâturage, de création de clôtures, d'entretien des terrains de football ont été signés.

La prochaine commission aura lieu le 29 janvier à 9h30.

#### ***Demande de subvention amendes de police***

***Délibération n°05***

Considérant les travaux à réaliser rue de la Gare Le Courty pour améliorer la sécurité dans le cheminement entre la gare et le bourg,

Considérant que ces travaux doivent permettre l'amélioration des transports en commun, la sécurité et la circulation routière en agglomération (aménagement de carrefours – parkings hors chaussées, trottoirs, dispositifs de ralentissement et de mini-déviations, implantations de feux de signalisation, miroirs, abribus, radars pédagogiques.) ;

Mme le Maire présente le projet de la commission permanente du Conseil Départemental de la Sarthe

- qui donnera une priorité aux opérations d'un coût inférieur à 100.000 euros hors taxes aux collectivités qui n'ont jamais bénéficié de ce type d'aide au cours des dernières années
- que le taux d'aide maximum est de 30 % du montant des travaux hors taxes,
- aux communes ayant eu des rejets concernant leurs demandes à la DETR - FSIL et FDAU

Considérant qu'une subvention peut être demandée dans le cadre des amendes de police au titre de l'année 2022 et que ces travaux s'élèvent à environ 80.000 euros.

Sur proposition de Mme Le Maire, le conseil municipal décide :

**Article 1** : D'autoriser Mme le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police pour l'année 2022. La dépense sera inscrite au budget primitif 2022.

**Article 2** : D'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **5<sup>ème</sup> commission : Sports – Bâtiments - Salles municipales – Cimetière**

### **Rapporteur : Sylvie LEFEUVRE**

La prochaine commission se réunira le mercredi 26 janvier à 20h.

Point avancement réhabilitation mairie : Mme le Maire détaille les avancées du chantier. Mme le Maire rappelle la visite du chantier prévue le samedi 22 janvier à 10h.

L'accès à la GTC est rétabli à la salle polyvalente.  
Le détecteur de passage pour l'éclairage extérieur à la salle polyvalente a été installé.  
Les buts de football ont été scellés par les services techniques.  
Les bancs sur le parvis de l'église ont été repeints.

Travaux à venir : peintures dans la salle d'escrime pendant les vacances d'hiver, isolation au péricolaire en cours d'étude, minuterie installée dans le couloir de la salle omnisports.

## **Actualités de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe**

La ZA de Chêne rond : une délibération été adoptée pour valider l'esquisse d'aménagement définitive avec la création d'une aire de covoiturage et l'abandon d'un « plateau bus » de 6 à 8 quais.  
Le prochain Conseil communautaire aura lieu le 28 février.

+++++++

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.

+++++++